



Contestation de l'ajournement de ma demande de naturalisation - c

Par **Celis Arlensiu**, le **16/03/2017** à **20:28**

Bonjour,

Je suis Mexicaine arrivée en France en 2011. Diplômé d'un master en 2013 et récemment diplômée d'un doctorat en Novembre 2016. Actuellement au chômage depuis.

J'ai déposé mon dossier de naturalisation fin-Janvier 2017.

Je viens de recevoir aujourd'hui 10/03/2017 un ajournement de ma demande pour 2 ans.

Mais comme je suis en train de passer des entretiens je vais peut-être décrocher un job dans les prochaines semaines. Soit CDD long (2 ans) ou CDI.

Si jamais c'est le cas, est-ce que je peux contester l'ajournement en apportant une promesse d'emploi du potentiel futur employeur ?

Merci beaucoup par avance,

Cordialement

Par **youris**, le **17/03/2017** à **08:44**

bonjour,

l'administration vérifie si vous remplissez les conditions exigées au jour de votre demande.

une des conditions, liée à l'insertion professionnelle, c'est que l'étranger demandeur dispose de ressources stables et suffisantes au moment de sa demande.

pour l'instant vous ne remplissez pas cette condition, donc je crains que votre contestation soit vouée à l'échec.

salutations